

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 2 MARS 2022**

Nombre en exercice : 31  
Nombre de présents : 23  
Nombre de votants : 29

Convocation du 22.02.2022  
Affichage du 22.02.2022

L'an deux mille vingt-deux, le deux mars, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Longny-les-Villages suite à la convocation du 22.02.2022, affichée le 22 février 2022.

Etaient présents : M BAILLIF Christian, M BOUTTIER Jean-Jacques, M BLOTTIERE Philippe, Mme BRAULT Roselyne, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, Mme EDOU Bernadette, Mme FEUGUEUR Stéphanie, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POULAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, Mme SAUVANEIX Alexandra, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excusés : M ANQUETIL Dominique (donne pouvoir à Mme POULAIN Francine), M DESCHAMPS Michel, M DUGUET Christian (donne pouvoir à Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie), Mme ENCELIN Elyane (donne pouvoir à M COUDRAY Pascal), M GUILLET Denis (donne pouvoir à M COUDRAY Pascal), M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M LE SECQ Emmanuel), Mme LEROY Céline (donne pouvoir à Mme BRAULT Roselyne), Mme ROYER-BERGER Frédérique.

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur Pascal COUDRAY est désigné secrétaire de séance

**DELIBERATION N° 2022.03.066.BIS**

**AVENANT A LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE LONGNY LES VILLAGE – AMENAGEMENT DE LA RUE ABBE BRIONNE**

**REMPLECE ET ANNULE LA DELIBERATION DELIBERATION N° 2022.03.066**

Monsieur le Président rappelle les termes de la délibération 2019.09.232 et de la convention correspondante.

Monsieur le Président rappelle les termes de la délibération 2020.02.52 et de l'avenant 1 à la convention.

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de prendre un avenant 2 à cette convention pour fixer le montant définitif de la participation de Longny-les-Villages.

Après réalisation, le montant des dépenses pour ces travaux est fixé à 239 652.12 € TTC.

Il y a donc lieu de revoir le plan de financement de cette opération d'un montant total de 239 652.12 € TTC comme suit :

- FCTVA	39 312.53 €
- FAL	12 000 €
- Part CDC	94 169.80 €
- Commune Longny les Villages	94 169.79 €



Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à établir et à signer l'avenant 2 à la Convention de participation financière pour les travaux d'aménagement de la rue Abbé Brionne à Longny au Perche.

**Les membres du Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :**

- D'ACCEPTER le nouveau plan de financement,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à établir et à signer l'avenant 2 à la convention de participation financière pour les travaux d'aménagement de la rue Abbé Brionne à Longny au Perche.

*Pour extrait certifié conforme*

**Pour le Président empêché,  
Le Vice-Président  
Franck POIRIER**

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le  
Et publication du*

